

Veillez noter qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour du Conseil communal du 9 novembre 2023, à 20:00.

Gelieve volgende punten toe te voegen aan de agenda van de Gemeenteraad van 9 november 2023, om 20:00.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.
Met de meeste hoogachting.

Saint-Gilles, le 8 novembre 2023
Sint-Gillis, 8 november 2023

Par ordonnance
In opdracht

La Secrétaire communale f.f.,
De wnd. Gemeentesecretaris,

La Conseillère-Présidente,
De Gemeenteraadslid-Voorzitster,

BOSMANS Stéphanie

RADELICKI Lesia

CONSEIL DU 9 NOVEMBRE 2023
GEMEENTERAAD VAN 9 NOVEMBER 2023

[ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE](#)
[AANVULLENDE AGENDA](#)

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

AFFAIRES GÉNÉRALES - ALGEMENE ZAKEN

Assemblées - Vergaderingen

09.11.2023/A/0001 Interpellation citoyenne de Madame BELGUENANI concernant les travaux de réaménagement de l'avenue du Parc. *(Complémentaire)*

Burgerlijke interpellatie van Mevrouw BELGUENANI over de herinrichtingswerken aan de Parklaan. *(Aanvullend)*

09.11.2023/A/0002 Interpellation citoyenne de Monsieur MEYLEMANS concernant l'augmentation du trafic de la rue de Prague à cause du nouveau plan de circulation. *(Complémentaire)*

Burgerlijke Interpellatie van de Heer MEYLEMANS betreffende de toename van het verkeer in de Praagstraat door het nieuwe verkeersplan. *(Aanvullend)*

- 09.11.2023/A/0003 [Interpellation citoyenne de Monsieur ABRAMOWICZ concernant l'arrivée massive de consommateurs de rue de crack et d'autres drogues \(*Complémentaire*\)](#)
- [Burgerlijke interpellatie van de Heer ABRAMOWICZ betreffende de massale toestroom van straatverbruikers van crack en andere drugs \(*Aanvullend*\)](#)
- 09.11.2023/A/0004 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2023. Approbation.
- Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 5 oktober 2023. Goedkeuring.
- 09.11.2023/A/0005 Services communaux. Marchés publics lancés par le Collège des Bourgmestre et Échevins en vertu des articles 234 §§2,3, 234 bis de la Nouvelle loi communale. Informations.
- Gemeentelijke diensten. Overheidsopdrachten opgestart door het college van burgemeester en schepenen krachtens artikelen 234 §§2,3, 234 bis van de Nieuwe Gemeentewet. Kennisgevingen.
- 09.11.2023/A/0006 Désignation d'une représentante communale au sein du "Réseau saint-gillois des crèches à vocation sociale". (S. RYVERS)
- Aanduiding van een gemeentelijke vertegenwoordigster te midden van de "Réseau saint-gillois des crèches à vocation sociale". (S. RYVERS)
- 09.11.2023/A/0007 IGRETEC. Désignation d'une déléguée pour représenter la commune. (S. RYVERS)
- IGRETEC. Aanduiding van een afgevaardigde om de gemeente te vertegenwoordigen. (S. RYVERS)
- 09.11.2023/A/0008 Sibelga-Interfin. Désignation d'une représentante dans un mandat d'administratrice (S. RYVERS).
- Sibelga-Interfin. Aanduiding van een vertegenwoordigster in een mandaat van beheerder (S. RYVERS)
- 09.11.2023/A/0009 Vivaqua. Désignation d'un déléguée pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée Générale de Vivaqua (S. RYVERS)
- Vivaqua. Aanduiding van een afgevaardigde om de Gemeente te vertegenwoordigen binnen de Algemene Vergadering van Vivaqua (S. RYVERS)

PERSONNEL ET GRH - PERSONEEL EN HRM

Hard RH - Hard RH

09.11.2023/A/0010 GRH. Convention BruPass XL entre la commune de Saint-Gilles et la STIB. Approbation.

HRM. Overeenkomst BruPass XL tussen de gemeente Sint-Gillis en de MIVB. Goedkeuring.

FINANCES - FINANCIËN

Tutelle financière sur les hôpitaux, le CPAS et les zones de police - Financieel toezicht op de ziekenhuizen, het OCMW en de politiezones

09.11.2023/A/0011 Finances. HIS. Subvention spéciale aux communes en vue d'intervenir dans les charges 2023 des missions d'intérêt communal des hôpitaux publics bruxellois (ordonnance du 13 février 2003). Convention entre la Commune de Saint-Gilles et les Hôpitaux IRIS Sud (HIS).

Financiën. Bijzondere subsidie aan de gemeenten om in de lasten 2023 van de opdrachten van gemeentelijk belang van de Brusselse openbare ziekenhuizen tussen te komen (ordonnantie van 13 februari 2003). Overeenkomst tussen de Gemeente Sint-Gillis en de Iris Ziekenhuizen Zuid (IZZ).

DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE - STRATEGISCHE ONTWIKKELING

Prévention - Preventie

09.11.2023/A/0012 Convention Transit. Reconduction et intervention dans les frais de fonctionnement du centre toxicomanie Transit - PSSP 2023 - B.O. Art 300/332 - 02: 13.408,94 €.

Overeenkomst Transit. Verlenging en tussenkomst in de werkingskosten van het drugsverslavingscentrum Transit - VSPP 2023 - Gewone begroting Art 300/332 - 02: 13.408,94 €.

ENSEIGNEMENT, CULTURE ET EGALITÉ DES CHANCES - ONDERWIJS, CULTUUR EN GELIJKE KANSEN

Culture - Cultuur

09.11.2023/A/0013 ASBL La Maison Bis-Art Bizarre. Subvention 2023. Convention. Art. 771/332-02/ - /12

VZW "La Maison Bis-Art Bizarre". Subsidie 2023. Partnerschapsovereenkomst. Art. 771/332-02/ - /12

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RUIMTELIJKE ORDENING

Développement économique - Economische ontwikkeling

09.11.2023/A/0014 Appel à projets « Soutien aux initiatives des commerçants saint-gillois 2023 »- Attribution

Oproep voor projecten "Ondersteuning van de initiatieven van Sint-Gillishandelaars 2023"- toewijzing

LOGEMENT, AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ, SPORT ET PETITE ENFANCE - HUISVESTING, SOCIALE ZAKEN, GEZONDHEID, SPORT EN JONGE KIND

Régie Foncière - Regie voor grondbeleid

09.11.2023/A/0015 Socialisation d'une partie des logements de la Régie foncière - Convention 2023 portant sur le versement à la Régie foncière d'une subvention pour l'année 2023. - Montant 170.623,23 € Article Budgétaire 000-73401

Socialisering van een deel van het woningbestand van de Regie voor grondbeleid - 2023 Overeenkomst over de betaling van een subsidie aan de Regie voor grondbeleid voor 2023. - Bedrag 170.623,23 € - Begrotingsartikel 000-73401

REVITALISATION URBAINE - STEDELIJKE REVITALISATIE

Service revitalisation urbaine - Stedelijke revitalisatie dienst

09.11.2023/A/0016 Subvention régionale pour l'insertion des personnes en situation précaire, en premier lieu des bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine, sur le marché immobilier locatif - Volet A (2023) - Convention - Déclarations de créance.

Gewestelijke toelage voor de integratie in de huurwoningmarkt van personen in precare situaties, hoofdzakelijk begunstigen van tijdelijke bescherming uit Oekraïne - Deel A (2023) - Overeenkomst - Verklaring van schuldvordering.

PROPRIÉTÉS COMMUNALES ET PATRIMOINE - GEMEENTELIJKE EIGENDOMMEN EN ERFGOED

Propriétés communales - Gemeentelijke eigendommen

09.11.2023/A/0017 2023/169. Cimetière communal, avenue du Silence 72 - 1180 Uccle. Marché de travaux n°2023_EXTRA_67_PCP ayant pour objet la réparation urgente de la toiture en raison de circonstances impérieuses et imprévues (infiltrations des eaux de pluie). Application des articles 234 § 2 et 249 § 1, alinéa 2 de la nouvelle loi communale - Prise d'acte de la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 26.10.2023 et admission de la dépense (€ 2.039,94 TVAC) - Budget extraordinaire 2023 - Article en dépense : 878/724-60 - Article en recette : 060/995-51/ - /42.

2023/169. Gemeentelijke begraafplaats, stillelaan 72 - 1180 Ukkel. Opdracht voor werken nr. 2023_EXTRA_67 met als voorwerp dringende reparatiewerken aan het dak van het onthaalgebouw van de begraafplaats wegens dwingende en onvoorziene omstandigheden (infiltratie van regenwater) – Toepassing van artikels 234 § 2 en 249 § 1, lid 2 van de Nieuwe Gemeetewet. Akteneming van de beraadslaging van het College van 26.10.2023 en instemming met de uitgave (€ 2.039,94 btw inbegrepen). Buitengewone begroting 2023 - Uitgavenartikel: 878/724-60. Ontvangstartikel: 060/995-51/ - /42.

09.11.2023/A/0018 Projet 2023/062. Académie des Beaux-Arts. Marché de travaux de faible montant n°2023_extra_51_PCP ayant pour objet l'exécution de travaux urgents de rénovation de l'installation de chauffage. Engagement complémentaire résultant de circonstances impérieuses et imprévues – Application de l'article 249 § 1, alinéa 2 de la nouvelle loi communale. Prise d'acte de la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 26.10.2023 et admission de la dépense (2.170,71 € TVAC). Budget extraordinaire 2023. Article de dépense 7342/724-60/ - /43. Article de recette : 060/995-51/ - /42.

Project 2023/062. Academie voor schone kunsten. Overheidsopdracht voor werken nr. 2023_EXTRA_51_PCP met als voorwerp dringende renovatiewerken van de verwarmingsinstallatie. Bijvullende vastlegging als gevolg van dwingende en onvoorziene omstandigheden - Toepassing van de artikels 249 § 1, lid 2 van de nieuwe gemeente wet. Akteneming van de beraadslaging van het College van 26.10.2023 en instemming met de uitgave (€ 2.170,71 btw inbegrepen). Buitengewone begroting 2023. Uitgavenartikel: 7342/724-60/ - /43. Ontvangstartikel: 060/995-51/ - /42.

09.11.2023/A/0019 Projet d'investissement 2023/168 – Flotte communale – Réparation urgente motivée par des circonstances impérieuses et imprévues – Application de l'article 249 § 1, alinéa 2 de la Nouvelle Loi communale. Fourniture et placement de pièces pour la réparation du véhicule C11 (camion benne du service de la propreté publique) – Budget extraordinaire 2023. Article dépense 875/745-53. Article recette : 060/995-51. Prise de connaissance de la délibération du Collège des Bourgmestre et Echevins du 26.10.2023 et admission de la dépense.

Investeringsproject 2023/168 – Gemeentelijke voertuigenpark – Dringende reparatie gemotiveerd door dwingende en onvoorziene omstandigheden – Toepassing van artikel 249 §1 lid 2 van de Nieuwe Gemeentewet. Levering en plaatsting van onderdelen met het oog op de reparatie van het voertuig C11 (vrachtwagen met kiepbak - dienst openbare netheid – Buitengewone begroting 2023 – Uitgavenartikel : 875/745-53 – Ontvangstsartikel : 060/995-51/-/42. Kennisneming van de beraadslaging van het College van Burgemeester en Schepenen van 26.10.2023 en instemming met de uitgave.

AFFAIRES GÉNÉRALES - ALGEMENE ZAKEN

Assemblées - Vergaderingen

09.11.2023/A/0020 Motion déposée par la Liste du Bourgmestre en vue de rendre la commune de Saint-Gilles plus sûre pour les femmes. *(Complémentaire)*

Motie ingediend door de Lijst van de Burgemeester om de gemeente Sint-Gillis veiliger te maken voor vrouwen. *(Aanvullend)*

09.11.2023/A/0021 Interpellations et questions orales présentées par les Conseillers communaux (Article 84 bis de la Nouvelle loi communale). *(Complémentaire)*

Interpellaties en mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraadsleden (Artikel 84 bis van de Nieuwe Gemeentewet) *(Aanvullend)*

CONSEIL COMMUNAL DU 9 NOVEMBRE 2023 / GEMEENTERAAD VAN 9 NOVEMBER 2023

QUESTIONS / VRAGEN :

1. Question orale de Monsieur **Khalid TALBI**, Conseiller communal, concernant l'évaluation du secrétaire communal ;

Mondelinge vraag van de Heer **Khalid TALBI**, gemeenteraadslid, betreffende de evaluatie van de gemeentesecretaris ;

2. Question orale de Monsieur **Loïc FRAITURE**, Conseiller communal, concernant la demande des riverains de la rue Moris d'adapter le projet de réaménagement de leur rue pour tenir compte de leurs besoins ;

Mondelinge vraag van de Heer **Loïc FRAITURE**, gemeenteraadslid, betreffende het verzoek van de omwonenden van de Morisstraat om het herinrichtingsproject van hun straat aan te passen aan hun behoeften ;

3. Question orale de Madame **Celi RODRIGUEZ**, Conseillère communale, concernant le nouveau plan de circulation et le site internet de la commune s'y rapportant ;

Mondelinge vraag van Mevrouw **Celi RODRIGUEZ**, Gemeenteraadslid, betreffende het nieuwe verkeersplan en de bijbehorende website van de gemeente ;

4. Question orale de Madame **Celi RODRIGUEZ**, Conseillère communale, concernant le parc de logements de la Régie Foncière et leur performance énergétique ;

Mondelinge vraag van Mevrouw **Celi RODRIGUEZ**, Gemeenteraadslid, betreffende het woningbestand van de Regie voor Grondbeleid en hun energieprestaties ;

5. Question orale de Monsieur **Laurent SCHEID**, Conseiller communal, concernant la collection d'œuvres d'art de la Commune de Saint-Gilles ;

Mondelinge vraag van de Heer **Laurent SCHEID**, Gemeenteraadslid, betreffende de kunstcollectie van de gemeente Sint-Gillis ;

1. Question orale de Monsieur Khalid TALBI, Conseiller communal, concernant l'évaluation du secrétaire communal

La Nouvelle Loi Communale, en ses articles 69 et 70, traite de l'évaluation du secrétaire communal. Cette loi prévoit notamment les éléments suivants.

- Un. Le secrétaire doit être évalué tous les trois ans par un comité.
 - **Quand a eu lieu la dernière évaluation ? Qui composait le dernier comité et quel a été le résultat de la dernière évaluation ?**
- Deux. L'évaluation porte sur la manière dont il accomplit sa mission "au regard de sa définition de fonction et de critères d'évaluations". La définition de fonction et les objectifs opérationnels à atteindre par le secrétaire sont fixés par le collège dans une note d'objectifs qui précise les critères d'évaluation de manière détaillée.
 - **Pouvez-vous nous résumer les objectifs que le Collège demande au secrétaire communal ? Pouvez-vous donner accès à ce document ?**
- Trois. Cette note d'objectifs peut être modifiée sur proposition du comité d'évaluation ou du titulaire de la fonction.
 - **En presque 20 ans de fonctions, combien de fois cette note a-t-elle fait l'objet d'une modification et pour quelles raisons ?**
- Quatre. Un an au moins avant la fin de la période d'évaluation de 3 ans, le comité d'évaluation rédige un rapport dans lequel il fait le point sur la manière dont le titulaire de la fonction accomplit sa mission au regard de la note d'objectifs.
 - **De quand date le dernier rapport et pouvez-vous y donner accès ?**
- Cinq. La mention 'très favorable' peut être attribuée lorsque les prestations du titulaire de la fonction dépassent largement le contenu de la note d'objectifs. Deux mentions 'très favorable' successives donnent droit à une prime dont les conditions d'octroi sont fixées par le Gouvernement.
 - **Une prime a-t-elle été octroyée ? Laquelle ?**

2. Question orale de Monsieur Loïc FRAITURE, Conseiller communal, concernant la demande des riverains de la rue Moris d'adapter le projet de réaménagement de leur rue pour tenir compte de leurs besoins”

Les riverains de la rue Moris s'organisent suite au projet de réaménagement de leur rue. Ils ont envoyé un courrier au Collège. Leur analyse et leur position sont équilibrées. Ils sont bien sûr favorables à l'amélioration de l'efficacité des transports publics mais ils ne comprennent pas pourquoi la seule option envisagée serait la suppression de toutes les places de stationnement sans aucune alternative. Ils font d'ailleurs remarquer que les problèmes du stationnement qui gêne le tram est dû aux derniers travaux dans leur rue, qu'aucun aménagement n'a été réalisé depuis lors pour aider les automobilistes à mieux se garer, et qu'il est possible de garder les places de stationnement si l'aménagement est amélioré et si le trottoir est un peu réduit tout en respectant les recommandations du RRU.

Nous sommes d'accord que la priorité doit être donnée au tram. Mais nous ne sommes pas d'accord de supprimer autant de places de stationnement sans même s'être battu pour des alternatives. Encore une fois, l'avenir n'est pas à la voiture individuelle. Mais ce n'est pas en menant la vie dure aux travailleurs et aux familles qui ont encore besoin d'une voiture que l'on va régler le problème de la mobilité et de l'urgence climatique.

- Qu'avez-vous fait pour explorer des alternatives ?
- Quel est l'avis rendu par la commune sur le projet ?
- Quelles procédures et recours restent-ils ?
- Que répondez-vous à ces riverains ?
- Que faites-vous pour soutenir leur demande légitime que la STIB réalise une expertise de leurs maisons avant les travaux par exemple ? Quel coût et quelle clé de répartition pour le projet ?

3. Question orale de Madame Celi RODRIGUEZ, Conseillère communale, concernant le nouveau plan de circulation et le site internet de la commune s'y rapportant.

Les séances d'information sur le nouveau plan de circulation sont en cours sur la commune.

Sur le site internet de la commune dédié à ce sujet et en particulier sous l'onglet « Participation citoyenne », on y retrouve le planning des séances d'information. Jusqu'à fin octobre, il était possible de prendre connaissance des avis déposés par les habitants.

Sauf erreur de notre part, ce n'est plus possible. Si ces avis ne se trouvent pas ailleurs sur le site, pour quelle raison cela a-t-il été changé ?

Comptez-vous publier ces avis pour assurer la transparence sur la participation citoyenne sur un sujet aussi crucial pour les Saint-Gillois?

En vous remerciant,

4. Question orale de Madame Celi RODRIGUEZ, Conseillère communale, concernant le parc de logements de la Régie Foncière et leur performance énergétique

L'hiver est à nos portes et les familles vont devoir très vite remettre le chauffage dans les logements.

Vu la hausse du coût de l'énergie, l'influence de la performance énergétique des logements est donc primordiale.

1. Pourriez-vous dresser un état des lieux au niveau de la situation énergétique des logements de la Régie foncière. Quelle est la répartition des logements par classe de PEB ?
2. Quels sont les investissements qui ont été réalisés pour améliorer la PEB de ces logements au cours des 5 dernières années ?
3. Quelle a été l'évolution de cette répartition sur les 5 dernières années ?

En vous remerciant,

5. Question orale de Monsieur Laurent SCHEID, Conseiller communal, concernant la collection d'œuvres d'art de la Commune de Saint-Gilles

Monsieur l'échevin,

La Commune de Saint-Gilles possède une très belle collection de plusieurs centaines d'œuvres d'art. Un inventaire a été réalisé et il existe un site internet qui permet une première approche de ces œuvres. Ce sont deux très bonnes choses.

Malheureusement, bon nombre de ces œuvres sont en mauvais état. Ceci est dû au passage du temps, sans doute au manque d'entretien, mais aussi à des conditions de conservation qui, pendant des années, étaient parfois catastrophiques. Je me rappelle que les sculptures en plâtre de grands maîtres, visibles lors de l'exposition « Le grand atelier » dans le cadre du précédent parcours d'artiste, présentaient pratiquement toutes de nombreux éclats.

Par ailleurs, à l'exception des œuvres qui se trouvent dans les espaces publics de l'Hôtel de Ville, cette collection est pratiquement inaccessible au public, à quelques exceptions près, comme l'exposition dont je viens de parler, et pour un nombre de pièces assez limité.

Voici donc mes questions :

- L'inventaire de la collection qui a été fait est-il terminé et exhaustif ? Où peut-on consulter cet inventaire complet ?
- Pour celles qui ne sont pas exposées, quelles sont les conditions actuelles de conservation des œuvres (en termes de lumière, humidité, température, espace dédié pour éviter de nombreux passages et des accidents éventuels, ...) ? Où sont-elles conservées ? Sont-elles protégées ?
- Y a-t-il une politique de restauration progressive de ces œuvres ? Et si oui, à quel rythme ?
- Y a-t-il des projets visant à rendre cette collection beaucoup plus accessible pour les citoyens qu'elle ne l'est actuellement ? Il existe bien quelques initiatives, par exemple la traditionnelle visite de l'Hôtel de Ville lors des « Heritage Days », mais celles-ci sont peu nombreuses et ne donnent la plupart du temps accès qu'à ce qui est visible dans les espaces accessibles au public.
- Je crois savoir que certaines décisions ont déjà été prises dans le cadre d'un plan d'action relatif à la conservation et la mise en valeur de cette collection. Pouvez-vous nous dire les démarches qui ont déjà abouti et replacer celles qui n'ont pas encore abouti dans une perspective temporelle ?
- Y a-t-il des démarches entreprises visant à enrichir cette collection (par exemple via des dons ou des partenariats) ?
- Enfin, l'année prochaine l'Hôtel de Ville aura 120 ans. Y a-t-il certaines choses qui sont prévues concernant ces œuvres d'art dans le cadre de cet anniversaire. Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins,

Nous nous exprimons au nom des habitants de la rue de Prague qui nous ont demandé de vous interpeller.

Le nouveau plan de circulation de la Commune de Saint-Gilles a été publié et les citoyens ont été invités à donner leur avis.

Les rues de la Perche, Guillaume Tell et de Prague connaîtront selon nous une importante augmentation de trafic, à cause de ce plan de circulation. Pourquoi ?

Parce que les automobilistes qui souhaitent rejoindre la petite ceinture (Porte de Halle ou Hotel des Monnaies) via l'Avenue du parc en venant de Forest, ne pourront plus passer par la barrière de Saint-Gilles, mais devront passer par la rue de la Perche et ensuite par la rue de Prague. Déporter le trafic des grands axes dans est évidemment contraire à la philosophie du plan de circulation.

Tous les axes principaux actuels (chaussée d'Alsemberg, chaussée de Waterloo, rue Hotel des monnaies) continuent de transiter par la barrière. Pourquoi dévier en particulier l'Avenue du Parc, sachant que cette avenue est aujourd'hui majoritairement utilisée par les automobilistes venant du Ring qui fuient l'avenue Fonsny (qui est déjà embouteillée et qui risque de l'être encore davantage) ?

Nous avons écrit à la Commune pour leur faire part du problème. La réponse de la Commune n'a pas apaisé nos craintes. C'est la raison pour laquelle nous interpellons aujourd'hui le Collège.

Plus particulièrement, nous voudrions obtenir une réponse aux questions suivantes :

1. Propositions antérieures du bureau d'études

Les projets initiaux du bureau d'études tels qu'ils ont été présentés à la population il y a trois ans (+/-) mettaient la rue de Prague en sens inverse, justement pour éviter la création d'un itinéraire bis. Pourquoi a-t-il été décidé de maintenir le sens de la rue de Prague dans le projet actuel ?

2. Intérêt de l'itinéraire bis pour un automobiliste

Selon vos analyses et calculs, ces rues seront-elles apaisées à la suite du plan ? Si vous pensez que oui, sur quelle base fondez-vous votre conclusion ?

Nous pensons qu'au contraire, ces rues connaîtront une augmentation du trafic actuel qui est déjà intense. Il existe en effet déjà un « itinéraire bis » pour éviter la barrière, qui passe par la rue Combaz, rue Guillaume Tell, rue de Prague et la rue Vanderschrick. Cet itinéraire est déjà emprunté par les automobilistes qui souhaitent éviter la barrière. Nous n'osons pas imaginer ce que cela donnerait si le trafic de la barrière y était reporté.

Nous doutons très fortement que les automobilistes qui arriveront depuis la rue Guillaume Tell sur la rue Verhaegen, remonteront cette rue, pour ensuite traverser la barrière et rejoindre la chaussée de Waterloo. La rue de Prague est leur directement accessible, sans feu rouge. C'est clairement l'option la plus facile.

3. Zone de rencontre devant l'école primaire Léonie La Fontaine et la piscine communale

Dans sa réponse, la Commune a attiré notre attention sur la création d'une zone de rencontre en face de l'école de la Fontaine. En théorie, dans une zone de rencontre, les automobilistes doivent rouler à 20km/h. Une zone de rencontre est aussi une zone où les enfants sont autorisés à jouer en rue.

N'est-ce pas justement la recette d'un désastre ? Laisser les enfants de l'école de la Fontaine (qui ont entre 6 et 12 ans) jouer dans une rue où l'on prédit justement un trafic de report ?

4. Réévaluation

Lors de la permanence, on nous a indiqué que la mise en œuvre du plan fera d'abord l'objet d'une phase de test. Pourquoi est-ce que cela ne nous rassure pas ? Premièrement, parce que nous ne comprenons pas pourquoi la Commune souhaite tester quelque chose qui est manifestement contraire à la philosophie de Good Move et qui pourrait mettre des enfants en danger.

Deuxièmement, parce que personne ne peut garantir que – si augmentation du trafic il y a – une solution sera effectivement mise en œuvre. Il y a dans une Commune un millier de dossiers urgents et qui font consensus qui ne sont pas mis en œuvre, faute de temps, de moyens et parce qu'il existe des dossiers encore plus urgents.

5. Solutions possibles

Nous voyons plusieurs alternatives possibles :

1. La solution préconisée par les experts en mobilité, à savoir inverser le sens de la rue de Prague ;
2. Mettre le début de la rue de la Perche en sens inverse ;
3. Laisser l'avenue du Parc dans les deux sens pour ne pas forcer les automobilistes à passer par la rue de la Perche ;
4. Dévier les automobilistes qui passeraient par la rue de la Perche vers la rue Sterckx pour limiter un maximum le trafic dans les petites rues.
5. Il y a sans doute encore d'autres alternatives possibles qui pourraient être proposées par le bureau d'études si cette question spécifique lui était posée.

6. Conclusion

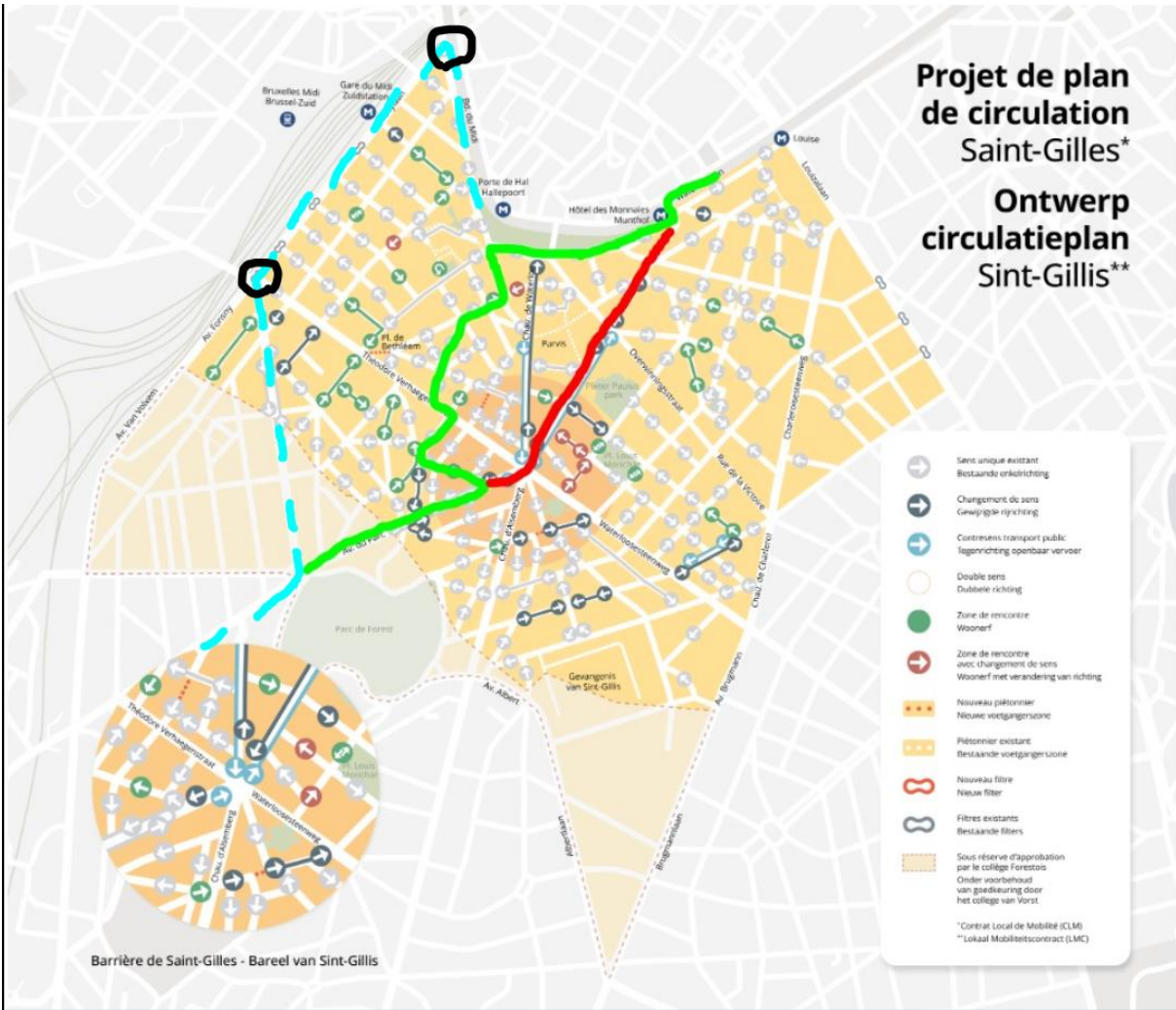
Pour récapituler, nos questions sont :

1. Pourquoi a-t-il été décidé de maintenir le sens de la rue de Prague dans le projet actuel ?
2. Selon vos analyses et calculs, les rues de la Perche, Guillaume Tell, Prague et Vanderschrick seront-elles apaisées à la suite du plan ? Si vous pensez que oui, sur quelle base fondez-vous votre conclusion ?
3. Comment évaluez-vous le risque de la coexistence d'un trafic de transit dans une rue scolaire doublée d'une zone de rencontre ?
4. Pourquoi préférer la proposition actuelle aux alternatives possibles ?

Je vous remercie pour votre attention et vos réponses et je me permets déjà d'indiquer que je souhaite pour répliquer, conformément à la procédure d'interpellation.

Projet de plan de circulation Saint-Gilles*

Ontwerp circulatieplan Sint-Gillis**



Barrière de Saint-Gilles - Bareel van Sint-Gillis

- Sens unique existant
Bestaande enkelrichting
- Changement de sens
Gewijzigde richting
- Continents transport public
Lijnrichting openbaar vervoer
- Double sens
Dubbele richting
- Zone de rencontre
Woonerf
- Zone de rencontre
avec changement de sens
Woonerf met verandering van richting
- Nouveau piétonnier
Nieuwe voetgangerszone
- Piétonnier existant
Bestaande voetgangerszone
- Nouveau filtre
Nieuw filter
- Filtres existants
Bestaande filters
- Sous réserve d'approbation
par le collège Forestiers
Onder voorbehoud
van goedkeuring door
het college van Vorst

*Contrat Local de Mobilité (CLM)
**Lokaal Mobiliteitscontract (LMC)

A l'attention du service des Assemblées
place Van Meenen, 39 – 1060 Saint-Gilles
email : assemblees.1060@stgilles.brussels

Bruxelles, vendredi 3 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Conformément aux procédures, règlements et lois *ad hoc*, veuillez trouver ci-joint, le texte de notre interpellation citoyenne pour le Conseil communal du 9 novembre 2023.

Celle-ci concerne une thématique Saint-Gilloise et propose des solutions pour remédier à sa problématique des solutions à partir de notre commune.

Dans l'attente d'un accusé de réception
et de la confirmation de son inscription à l'ordre du jour du prochain conseil communal,
Bin à vous.

Pour le collectif de cette interpellation citoyenne



Manuel Abramowicz

CONTACTS :

GSM : 0476-99.45.48

E-mail : manuel.abramowicz@outlook.be

Au sujet de l'arrivée massive de consommateurs de rue de crack et d'autres drogues

Calmement, nous venons devant vous, pour vous exposer une problématique pourtant des plus actuelles, violentes et urgentes.

Elle menace directement la quiétude des habitants de tous âges.

Il faudra y répondre et prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin au plus vite, avant qu'il n'en soit trop tard.

Notre interpellation citoyenne se base sur **neuf constats**.

1. **Premier constat** : fin des années 1980, comme quasi toutes les autres communes, Saint-Gilles subit la crise économique. Mais la nôtre est une des plus pauvres de Bruxelles et même du pays.

Plus de 30 ans après, Saint-Gilles ne s'est toujours pas relevée.
La situation sociale va même s'aggraver.

En 2011, le SPF-Économie, la classe en troisième position des communes les plus pauvres du pays¹.

La « Note de politique générale du CPAS de Saint-Gilles » pour l'année 2022, s'inquiète dès son introduction de « *la précarité grandissante* » qui y règne toujours².

2. **Deuxième constat** : cette situation est maintenue malgré les plans des autorités communales, assortis d'expropriations de biens immobiliers de Saint-Gillois de naissance ou de longues dates, pour provoquer un « *glissement de population* », dicit l'actuel bourgmestre PS³.

¹ COMITÉ DE DÉFENSE DE SAINT-GILLES : « Saint-Gilles dans le top 3 des communes les plus pauvres », notice du 8 décembre 2011, se référant aux statistiques basées sur le revenu des Belges publiées par Service Public Fédéral « Économie » [En Ligne]. Consulté le 29 octobre 2023 sur : www.lecodes.be/node/157

² CPAS SAINT-GILLES : « Note de politique générale 2022 du CPAS de Saint-Gilles, sous la présidence de Myriem Amrani » (PS), datée du 31 mars 2022, en format PDF, page 5 [En Ligne]. Consulté le 31 octobre 2023 sur : https://cpas1060.be/IMG/pdf/npg_2022_31-03-2022modif_10-05-2022_cas_20_05_2022_pdf_1_.pdf

³ Jean Spinette, bourgmestre de Saint-Gilles depuis le 14 septembre 2022 en remplacement de Charles Picqué (qui le fut de 1985 à 2022), lors de l'une de ses interventions faites au Conseil de police de la zone Bruxelles-Midi (Saint-Gilles, Anderlecht et Forest) du lundi 18 septembre 2023.

Qui est cette population désignée par ce « glissement » ?

De nouveaux habitants qui viennent d'autres communes bruxelloises, mais également du Brabant wallon ou d'autres provinces belges. Et aussi de partout d'Europe.

Ils sont artistes ou publicitaires, travaillent pour des institutions européennes ou pour des multinationales. Il y en a même dans notre conseil communal désormais.

Leur pouvoir d'achat est bien plus élevé que celui des habitants *lambda*. Ainsi, ils rachètent à la pelle appartements et maisons.

Cette gentrification voulue avec beaucoup d'aplomb par notre pouvoir communal, de la fin des années 1980 à nos jours, à donner lieu à l'établissement de nouveaux commerces, dont les prix, comme à Knokke ou à Waterloo, sont très excessifs pour les habitants des quartiers populaires.

3. Troisième constat : cette présence d'« immigrés », pardon d'« expatriés », a ensuite attiré des mendiants, voguant entre les terrasses branchées du PSG (Parvis de Saint-Gilles) à la recherche de la petite pièce. Demandée parfois gentiment et en chanson, mais d'autres fois agressivement et de manière violente.
4. Quatrième constat : en octobre 2021, face à un nouveau phénomène de violence lié à la consommation d'une drogue en particulier, des patrons de brasseries du PSG se sont mis en grève, ce qui est un cas exceptionnel dans l'Histoire des mouvements contestataires du Royaume de Belgique.
5. Cinquième constat : depuis l'été 2023, c'est à nouveau un énième phénomène de violence qui s'est développé à Saint-Gilles, avec l'arrivée massive du crack, la drogue de la misère humaine. À 5 € la dose, il paraît.

Depuis à Saint-Gilles, c'est « crack en stock ». La station de la STIB « Porte de Hal » est devenue une véritable « salle de shoot », comme le montre une enquête sociale sur le terrain que nous avons réalisée.

Nous tenons à votre disposition des photos des plus explicites prises lors de celle-ci où nous apercevons, par exemple, des personnes assises au sol en train de fumer leur crack à côté, notamment, de parents avec leurs poussettes et des bébés à bord !

6. Notre constat numéro six : cette situation ne peut qu'augmenter le sentiment d'insécurité qui règne de nouveau dans notre commune.

Sentiment ou réalité ? Réalité !

Les vitres de voitures et les cambriolages y ont augmenté crescendo ces toutes dernières semaines.

7. Septième constat : d'après les informations recueillies lors de notre enquête, ces « nouveaux » junkies sont arrivés notamment de la gare Bruxelles-Midi, après son

nettoyage opéré en été dernier, dans un plan de com' bien huilé, par la ministre fédérale de l'Intérieur, et la présence du bourgmestre PS d'Anderlecht et du nôtre.

8. Huitième constat : beaucoup de ces toxicomanes ne viennent pas d'ici, mais de bien plus loin : de Paris !

En effet, ce constat a pu être établi lors de notre enquête, mais également par le recueil par nos soins de témoignages de travailleurs sociaux de rue, à Bruxelles et à Paris, et encore d'articles de la presse française.

Selon l'un d'eux, paru dans *Le Parisiens*, le 26 octobre 2022⁴, les autorités politiques d'outre-Quévrain, via la police, ont organisé un véritable nettoyage de Paris en perspective des Jeux olympiques qui auront lieu du 26 juillet au 11 août prochain.

Le 31 octobre dernier, *L'Humanité* revenait à son tour sur ce sujet, avec un titre des plus clairs : « Jeux olympiques 2024 : des associations dénoncent un "nettoyage social" à Paris »⁵.

L'objectif de cette opération politico-policière est de faire de Paris, la ville la plus propre du monde. Sans crasses ni miséreux et drogués au sol.

Depuis le début de cette véritable « épuration sociale », beaucoup de ces exclus se sont « réfugiés » chez nous.

9. Le dernier constat, nous le ferons en paraphrasant le titre d'un film policier français. Celui d'Henri Verneuil, sorti en 1975, avec pour acteur principal Jean-Paul Belmondo.
Ici, ce n'est « Peur sur la ville », mais « Peur sur Saint-Gilles ».

QUE FAIRE ?

Que pouvons-nous faire ?

Que devez-vous faire ?

- Refaire une opération nettoyage ?
NON
- Réintégrer la brigade Uneus et ses policiers cow-boys aux agissements de la BAC marseillaise ?
NON
- Demander à l'armée, comme en Suède, de descendre dans la rue ?
C'est pour nous, encore... NON !

⁴ DARVEY Pauline : « Sécurité des Jeux olympiques 2024 : "Paris n'aura jamais vu autant de policiers" », article publié sur le site du quotidien français *Le Parisien*, le 26 octobre 2022 [En Ligne]. Consulté le 31 octobre 2023 sur : www.leparisien.fr/sports/JO/paris-2024/securite-des-jeux-olympiques-2024-paris-naura-jamais-vu-autant-de-policiers-26-10-2022-FYAP57AKGVEOXHUUGRH4K3SHLQ.php

⁵ KECHIT Hayet : « Jeux olympiques 2024 : des associations dénoncent un "nettoyage social" à Paris », article publié sur le site du quotidien français *L'Humanité*, le 31 octobre 2023 [En Ligne]. Consulté le 31 octobre 2023 sur : <https://www.humanite.fr/societe/jeux-olympiques-paris-2024/jeux-olympiques-2024-des-associations-denoncent-un-nettoyage-social-a-paris>

À la répression, nous préférons toujours des solutions logiques, pacifistes, empathiques, démocratiques, diplomatiques et pérennes.

DÈS LORS, NOUS DEMANDONS AUX AUTORITÉS COMMUNALES

1. Un. Vu que le problème se constate également dans d'autres communes, que vous exigez du gouvernement régional, conduit par le PS Rudy Vervoot, et de son ministre ECOLO de la Santé, Alain Maron, en particulier, une sérieuse prise en considération de cette situation, relevant dans la majorité des cas de la santé mentale.
2. Deux. Vu que la situation d'insécurité que nous vivons est, entre autres, provoquée par l'actuelle épuration anti-sociale à Paris, dirigée par la maire PS Anne Hidalgo avec les ECOLOS locaux, qu'une démarche diplomatique s'enclenche avec la France.

Vous nous répondez que cela n'est pas de votre niveau de compétence.
Oh que si pourtant !

Pour rappel, le bourgmestre Jean Spinette et la première échevine Catherine Morenville sont encartés dans deux partis, le PS et ECOLO, membres tant du gouvernement régional que du gouvernement fédéral.

Dès lors, vous avez la possibilité – par voie directe – de demander à vos formations respectives, via leurs députés, une interpellation des autorités fédérales compétentes afin qu'elles convoquent, de toute urgence, l'Ambassadeur de France en Belgique.

Ce qui permettra de lui exposer nos constats et lui demander des comptes !

En effet, la France devrait prendre ses responsabilités par un engagement financier afin de renforcer notre sécurité sociale, pour résoudre la problématique de ses ressortissants sur notre sol national et qui fait l'objet de notre interpellation actuelle.

Outre les usagers de produits illicites venant de « Paname », selon des témoignages en notre possession, près de 60 % des ressortissants français domiciliés à Saint-Gilles seraient aidés par notre CPAS.

Pour terminer.

En juillet 2024, s'ouvriront les JO à Paris. Dans un Paris lumineux, à la suite du nettoyage par la force de ses « Misérables », dont certains ont trouvé « asile » dans notre commune.

Un mois avant, en Belgique, se sont les élections régionales et fédérales, puis quatre mois après les communales qui auront lieu.

La situation chaotique actuelle sera des plus favorables pour les partis d'extrême droite et les politiciens de partis traditionnels qui agiteront l'ultra sécurité en tête de gondole de leur campagne électorale.

Il est donc grand temps d'agir concrètement - sur le court terme et le long terme ! – pour empêcher la victoire en juin, puis en octobre de l'année prochaine, des vendeurs d'illusions et des profiteurs électoraux, ennemis de nos libertés tant collectives qu'individuelles.

Parce que, dans un écrit relevant de la dystopie, il est noté que quand « *le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres* », Antonio Gramsci, penseur anti-autoritaire italien.

Merci de nous avoir écouté.

Interpellation citoyenne

Avenue du Parc

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins et Échevins,

Je me présente, je suis Mounia, habitante de Saint-Gilles, et je suis particulièrement concernée par les travaux de réaménagement de l'avenue du Parc, au sujet desquels je vous interpelle ce soir.

Tout d'abord, je tiens à préciser qu'en tant que jeune citoyenne, je suis profondément préoccupée par la situation climatique de notre planète et par la façon dont notre ville va devoir s'y adapter. Je pense qu'il est essentiel de mettre en place des changements lorsque c'est nécessaire, pour le bien-être de tous. Mais je m'interroge sur certaines décisions qui semblent ne pas être adaptées à nos quartiers. C'est le cas au sujet des divers changements prévus pour l'avenue du Parc.

Lors d'un changement de cette envergure, il est primordial de consulter et d'écouter la population, d'y travailler ensemble. Lors d'une soirée de consultation, le présentateur a affirmé que le projet, tel qu'il nous a été présenté, permettra de satisfaire tout le monde.

Cependant, il nous semble, qu'au contraire, le projet de réaménagement va profiter seulement à certains habitants, au détriment d'autres. Et c'est ce que nous aimerions éviter.

Nous y voyons deux problèmes majeurs :

1. Le premier tient aux suppressions de places de stationnement que le projet va entraîner :

Nous soutenons l'idée que lorsque nous avons la possibilité d'utiliser des moyens de transport alternatifs tels que le vélo, les transports en commun ou la marche, nous devrions les privilégier. Cependant, certaines personnes n'ont pas cette possibilité, comme les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et d'autres pour qui leur seul moyen de se déplacer la voiture.

Le projet prévoit la suppression 100 places de stationnement Or, selon le rapport d'incidences réalisé pour Bruxelles Mobilité, « les possibilités de compensation hors voirie en cas de suppression de stationnement sur l'avenue du Parc sont très limitées ». Il est donc clair que les suppressions envisagées ne seront pas compensées et constitueront des pertes nettes dans un quartier dont ce même rapport d'incidences indique qu'il est déjà saturé.

A cela s'ajouteront les suppressions de places dans le cadre du contrat local de mobilité et qui ne sont pas encore connues à ce jour.

Pourriez-vous nous indiquer le nombre de places de stationnement qui seront supprimées au total, et quartier par quartier ?

Que comptez-vous faire pour offrir des alternatives en voirie ou hors voirie ?

2. Le second problème est lié aux reports de trafic que le projet va nécessairement engendrer en raison de la mise en sens unique de l'avenue du Parc en direction de la Barrière. :

Si nous comprenons la volonté de diminuer l'intensité du trafic vers la Barrière, le risque est que le problème soit tout simplement déplacé vers des rues plus étroites comme la rue de la Perche et la rue Guillaume Tell, voire plus loin vers la rue de Prague et la rue Vanderschrick. Cela risque de, créer ou d'accentuer les embouteillages et l'insécurité routière dans des rues peu adaptées à un tel trafic, et ce dans des quartiers où la densité de population est forte.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que la rue de la Perche accueille une piscine et une école, et qu'il est prévu par le contrat local de mobilité qu'une « zone de rencontre » soit créée devant cette école.

Il en va de même du report de trafic qui risque de se produire sur l'avenue Clémentine, pour rejoindre ensuite la chaussée d'Alseberg, elle aussi étroite et déjà fort encombrée par le trafic en provenance d'Uccle et du Haut de Forest.

Enfin, les rues et quartiers vers lesquels le trafic va être reporté sont des rues dans lesquelles la pollution est déjà plus importante, à ce jour, que celle de l'avenue du Parc, comme la chaussée d'Alseberg, la rue Théodor Verhaegen, l'avenue Fonsny et la rue de Mérode, dans lesquelles, compte tenu de leur étroitesse et de la hauteur des bâtiments, l'effet dit « canyon » risque de se produire (la pollution reste « coincée » dans la rue). Cela semble être en totale contradiction avec l'objectif affiché d'amélioration de la qualité de l'air pour les habitants.

En résumé, les problèmes sont uniquement déplacés et amplifiés, au détriment de nombreux riverains pour en satisfaire d'autres, tout en n'en résolvant aucun.

A ce titre, nous aimerions vous poser les questions suivantes :

Quelles sont les données sur le trafic actuel dans les rues concernées par ces reports de trafic ?

Des analyses ont-elles été réalisées pour chiffrer l'augmentation de trafic dans ces rues ?

Si non, pourquoi ?

Si oui, à combien ces reports sont-ils estimés ?

Est-il prévu d'effectuer des analyses de pollution (avant / après), en particulier dans les rues déjà plus polluées que l'avenue du Parc comme les rues citées plus haut.

La commune et la région ont-elles prévu un plan B si les reports de trafic sont insoutenables pour les rues et quartiers concernés ?

Plus largement, ce que nous demandons particulièrement est une écoute active, une réflexion commune. Il est vrai que vous avez mis en place des soirées de concertation, mais ce n'est pas suffisant.

En premier lieu, le fait de présenter les changements à venir quartier par quartier, sans pour autant expliquer les changements majeurs et les répercussions dans l'ensemble de la commune de Saint-Gilles et même au-delà, n'est pas satisfaisant.

En tant que bruxelloise désireuse de mettre en œuvre, concrètement, le « vivre ensemble », sacrifier un quartier au profit d'un autre ne nous apparaît pas opportun. Nous estimons qu'il est nécessaire et possible de mettre en place des solutions qui soient équitables pour tous. C'est d'ailleurs un élément fondamental pour l'acceptation future des politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

En deuxième lieu, lors de nos participations aux différentes soirées de concertation, qui sont en réalité avant tout des soirées d'information de ce qui a déjà été décidé, nous ne nous sommes pas sentis écoutés. Nous avons l'impression qu'on essayait d'embellir les choses, de promettre des solutions alternatives idéalistes sans pour autant fournir du concret et comprendre la réalité du terrain.

Beaucoup d'entre-nous appartiennent aux classes moyenne et populaire. Nous nous sentons pénalisés au détriment de classes plus favorisées, qui sont celles que ni la suppression des places de stationnement, ni les reports de trafic ne vont impacter.

En troisième lieu, la communication est un élément essentiel. Il est clair que l'information n'a pas à été à la portée tout le monde. Peu de toutes-boîtes ont été distribuées, alors que la fracture numérique touche un grand nombre de Saint-Gillois. Pourtant, ce qui fait la richesse de Saint-Gilles, c'est sa diversité ethnique et culturelle.

Et surtout, nous voulons une véritable concertation. Cela implique un travail de co-construction dès le début, c'est-à-dire dans la définition même des problèmes auxquels nous sommes concrètement confrontés. Nous le savons mieux que tous les cabinets d'études du monde. Nous resterons mobilisés pour ne pas être mis devant le fait accompli.

En conclusion, si le projet de réaménagement de l'avenue du Parc présente des aspects positifs, il n'est pas proportionné eut égard à ses effets particulièrement impactants sur une partie des Saint-Gillois.

En particulier, la création de « jardins de pluie » des deux côtés de l'avenue du Parc, qui est à l'origine de la suppression de la majeure partie des places de stationnement, n'apparaît pas nécessaire dans une zone dans laquelle, selon l'étude d'incidences, le risque d'inondation est faible -, ce qui signifie une zone potentiellement inondable, mais de façon très exceptionnelle » : environ une fois tous les 100 ans -.

Et ce d'autant moins que des jardins de pluie seront également créés dans la berne centrale et que d'autres aménagements sont prévus pour faciliter la pénétration dans le sol des eaux de pluie ou leur rejet dans le système d'égouttage, ce qui devrait permettre d'atteindre de façon satisfaisante les objectifs du projet en matière de gestion des eaux.

Nous estimons que le projet pourrait être assez facilement revu sans suppression massive de places de stationnement et sans compromettre ses objectifs de cohabitation de tous les modes de transport ni de ses objectifs environnementaux.

Nous aimerions que vous vous engagiez, a minima, à défendre cette position raisonnable et censée, respectueuse de tous les riverains, face à la Région.

Nous espérons par ailleurs que vous répondrez de manière précise et chiffrée à nos interrogations.

Je vous remercie de votre attention.

Belguenani Mounia

Fait le 02 novembre 2023